



2021-3

Calais, le 12 novembre 2021

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 25 OCTOBRE 2021**

Présents :

José PRUGNIEL – J-Pierre GOUVERNEUR – Philippe EMPISSE – Michel RYCKEBUSCH - Francis DEJONGHE – Mauricette et Micheline GOUVERNEUR et Nathalie BERTHELOT (M c M) en partie

Excusé : Albert PICAUVET

### **1.- ASSEMBLEE GENERALE 2021**

**Compte tenu de l'indisponibilité de M c Mutuelle, notre intention était de reporter l'AG au 3 décembre. Suite à contre indication de la mairie, la salle n'est plus disponible le 3 décembre, et nous sommes dans l'obligation de programmer l'AG le 21 Janvier 2022 à la salle Pascal.**

AG ouverte aux adhérents à 17h30, QR code ou Attestation négative de – 3 jours obligatoire – Masque obligatoire – Sono à la charge de José – Ecran de projection à voir.

### **2.- TRESORERIE**

*Au 25 octobre 2021, la trésorerie s'élève à 7918,19 €. Nous contacterons 2 ou 3 adhérents pour le contrôle de la trésorerie.*

### **3.- ELARGISSEMENT DES CONDITIONS D'ADHESION**

Sujet déjà abordé et maintenu par le CA. Nous allons proposer à l'AG la possibilité d'adhésion d'amis proches des adhérents actuels. Ce nombre serait limité à 30, chiffre à rediscuter en mars/avril 2022 par le CA. Cette possibilité permettra de contrarier la baisse continue du nombre d'adhérents observée depuis des années. Ce sujet doit recevoir l'accord de l'AG. En cas d'accord, les Statuts et le règlement intérieur devront être modifiés.

### **4.- EXCEDENT FINANCIER**

*La technique utilisée en 2020 ne sera pas reconduite, trop lourde à mettre en place. Chaque adhérent bénéficiaire avait reçu un bon d'achat ou un chèque de 10€.*

*Une autre solution a été abordée par le CA. Dans beaucoup de Mutuelle, il est offert 1 ou 2 mois de cotisation, solution pour récupérer des adhérents. Chez nous, nous pourrions reverser d'abord un ½ mois de cotisation à chaque nouvel adhérent, tout en respectant nos conditions fixées en 2016, soit une trésorerie minimum de 5.000€ réservée au fonctionnement de l'Association.*

*Ce sujet doit recevoir l'accord de l'AG. Si oui, les Statuts et règlement intérieur devront être modifiés*

### **5.- 100 % SANTE**

Le 100% Santé pour l'optique, le dentaire et l'audition sont en vigueur.

Il est à noter la partie en charge de la mutuelle est en hausse. Le gouvernement a mis en place ce système qui permet de bénéficier de ces prestations sans frais. Par contre, les frais supplémentaires engagés par la mutuelle sont répercutés dans les cotisations.

### **6.- LISTE DES BENEFICIAIRES DES ALLOCATIONS OBSEQUES**

Pas d'avancement, nous nous déplacerons 2 à 3 fois au siège à Dunkerque pour travailler sur ce sujet.

## 7.- LISTE DES DECES A L'AG

Il est décidé de ne plus lister nominativement les adhérents décédés à l'AG, mais nous maintiendrons le moment de recueillage.

## 8.- RESULTATS DES 9 PREMIERS MOIS DE 2021 DE L'ASSOCIATION

**Le P/C global est de 96%**

**STANDARD** : Le P/C est de 121%. Voilà 3 ans que le P/C est négatif. Il n'est plus possible de laisser s'effondrer les résultats dans cette garantie.

**INTERMEDIAIRE** : Le P/C est de 99%. Ce résultat ne peut rester comme cela, il faut intervenir

**SUPERIEURE** : Le P/C est bon.

En DENTAIRE : calculé sur 1 an, les dépenses ont triplé par rapport à 2020

En OPTIQUE : calculé sur 1 an, les dépenses ont augmenté de 60% par rapport à 2020

En PROTHESES NON DENTAIRES : les dépenses ont augmenté de 140% en 1 an par rapport à 2020

Il y a eu en 9 mois un seul versement de l'Allocation Obsèques, ce qui est largement inférieur aux statistiques. Il faut s'attendre à une dépense supérieure pour l'avenir.

Suite à ces augmentations importantes, il faut réagir sur les cotisations, et il faut que nous, adhérents, fassions attention à nos dépenses, sans pour cela ne pas se soigner.

## 9.- ACTIONS SUR COTISATIONS POUR 2022

Le COVID a obligé un certain nombre d'adhérents à repousser les soins, notamment dentaire et autres. C'est en 2021 que ces soins ont lieu, ce qui fait monter les dépenses de prestations.

Nous rappelons que le gouvernement a instauré 2 taxes supplémentaires aux mutuelles et assurances : Contribution médecin traitant de 0,80% et Contribution COVID-19 de 1,30%, ce qui représente une taxe de 2,10% à la charge des adhérents.

Tout cela n'est pas bon signe, et il a fallu réagir sur les cotisations 2022.

Nous avons discuté avec M c Mutuelle et nous sommes d'accord sur une augmentation de :

- + 9% dans la garantie Standard
- + 4% dans la garantie Intermédiaire
- + 1% dans la garantie Supérieure

Bien que l'augmentation de 9% en Standard restera insuffisante, il faut savoir que les cotisations sont plus basses qu'il y a 10 ans de 4%

Si nous faisons un nouveau calcul après ces réajustements, le P/C global serait de 93,5%

M comme Mutuelle préconisait une augmentation de 4% des cotisations. Cependant, nous ne pouvons pas appliquer cette règle, compte tenu des résultats très différents entre les garanties.

Petit rappel :

- Garantie Standard : - Pour cette année 2022, les cotisations vont augmenter de 9%
  - En 3 ans (2019 à 2022), les cotisations ont augmenté de 11%, soit de 3.7% par an
  - En 6 ans (2016 à 2022), les cotisations ont augmenté de 24%, soit env. 4% par an
  - En 10 ans (2012 à 2022), les cotisations ont **baissé** de 4%L'augmentation en Standard est importante cette année, mais nous avons encore des cotisations plus faibles que celles de 2012, soit 10 ans plus tôt, on peut être rassuré.
- Garantie Intermédiaire : - Pour cette année 2022, les cotisations vont augmenter de 4%
  - En 3 ans (2019 à 2022), les cotisations ont augmenté de 5,2%, soit de 1,7% par an
  - En 6 ans (2016 à 2022), les cotisations ont augmenté de 14,3%, soit de 2.4% par an
  - En 8 ans (2014 à 2022), les cotisations ont **baissé** de 11%
- Garantie Supérieure : - Pour cette année 2022, les cotisations vont augmenter de 1%
  - En 3 ans (2019 à 2022), les cotisations ont augmenté de 3%, soit env. 1% par an
  - En 6 ans (2016 à 2022), les cotisations ont augmenté de 14%, soit env. 2,4% par an
  - En 10 ans (2012 à 2022), les cotisations ont augmenté de 20%, soit env. 2% par an

Depuis 10 ans, nous avons quand même des augmentations assez modestes.

José Prugniel  
(Président)



J-P Gouverneur  
(Secrétaire)

